



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2026

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
DCM N°038/2026	NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée à l'unanimité
DCM N°039/2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026	Approuvée à l'unanimité
DCM N°040/2026	SALLE COMMUNALE : TARIFICATION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION AD FIT N'FUN	Approuvée à l'unanimité
DCM N°041/2026	SALLE COMMUNALE : TARIFICATION EXCEPTIONNELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE	Approuvée à l'unanimité
DCM N° 042/2026	SIGNATURE CONVENTION MATEC – CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE A TRAVERS LA COMMUNE	Approuvée à l'unanimité
DCM N° 043/2026	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE LA VOIRIE DE MARS 2027 A FEVRIER 2031	Approuvée à l'unanimité
DCM N° 044/2026	PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE D'ANTILLY ET EXTENSION – MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'OEUVRE	Point reporté
DCM N° 045/2026	EAU : RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,



Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- *Nombre de conseillers élus : 11*
- *Nombre de conseillers en fonction : 11*
- *Nombre de conseillers présents : 9*
- *Nombre de votants : 9*

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE DCM N°038/2026

Monsieur Florent PIERRON est nommé secrétaire de séance.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUTX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026 DCM N°039/2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2026.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 3 : SALLE COMMUNALE – TARIFICATION EXCEPTIONNELLE. DCM N°040/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'entreprise AD FIT N'FUN qui sollicite la mise à disposition de la salle pour l'organisation d'activités sportives et remise en forme, tous les lundis, de 17h30 à 21h, moyennant une contribution annuelle de 300 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prêter la salle pour ces événements, à ces horaires et à ce tarif. Il sera établi une convention entre la mairie et l'association, pour une durée d'un an, renouvelable par avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le prêt de la salle à l'association AD FIT N'FUN tous les lundis, de 17h30 à 21h, au tarif annuel de 300 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK





MAIRIE D'ANTILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 4 : SALLE COMMUNALE – TARIFICATION EXCEPTIONNELLE. DCM N°041/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Communauté de Communes Rives de Moselle qui sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle pour l'organisation de la journée de l'alimentation durable le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prêter gratuitement la salle pour cet événement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de réservation de la Communauté de Communes Rives de Moselle et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le prêt gratuit de la salle pour l'organisation de la journée de l'alimentation durable le dimanche 27 septembre 2026, à la Communauté de Communes Rives de Moselle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 5 : SIGNATURE CONVENTION MATEC – CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE A TRAVERS LA COMMUNE. DCM N°042/2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré MATEC en vue de l'accompagnement dans le projet de création d'une liaison cyclable à travers la commune.

Afin d'engager l'étude un projet de convention est proposé par Matec avec le coût financier,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des différents éléments et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'étude proposée par MATEC pour l'accompagnement dans le projet de création d'une liaison cyclable à travers la commune pour un montant forfaitaire de 2 900,00 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 6 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE LA VOIRIE DE MARS 2027 A FEVRIER 2031. DCM N°043/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, la Communauté de Communes Rives de Moselle a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'aménagement, l'entretien et la réparation de voirie, de mars 2027 à février 2031.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. La Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM), en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public. La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par un représentant du coordonnateur.

La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais de gestion du groupement constitués des dépenses courantes liés à la passation des marchés, en particulier les frais de publicité et de gestion administrative du coordonnateur, sont pris en charge par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'aménagement, l'entretien et la réparation de voirie, de mars 2027 à février 2031, sous réserve des conditions tarifaires ;

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 057-215700246-20260817-DCM_043_2026-DE

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes
Communes Rives de Moselle coordonnateur du groupement et l'habilitation
marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à
prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK





MAIRIE D'ANTILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOÛT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 7 : PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE D'ANTILLY ET EXTENSION – MISSION COMPLETE DE MAITRISE D'OEUVRE. DCM N°044/2026

Ce point est reporté dans l'attente de devis complémentaires pour ce dossier.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 17 AOUT 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 11 août 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 17 août 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK, Maire.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Nathalie GOMEZ, Fanny MATTE, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY, Aline VUATTOUX.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Anne LEDURE

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 8 : EAU : RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DCM N°045/2026

RAPPORT

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale, complété, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée (par exemple pour l'assainissement).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif et non collectif répond aux obligations réglementaires imposées par l'article L. 2224-5 du CGCT modifié par la loi du 17 août 2015, les décrets du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007, et l'arrêté du 2 mai 2007. Il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année 2025.

Ce rapport reprend notamment, l'ensemble des données techniques et financières du rapport annuel du délégataire 2025, il est complété par les données spécifiques de la collectivité et de la note d'information sur les redevances de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant l'assainissement collectif l'année 2025 a été marquée par la fin du contrat de délégation de service public qui nous liait à SUEZ EAU France jusqu'au 31 juillet 2025.

Une nouvelle procédure pour le renouvellement de la DSP a été lancée courant 2024. Le Conseil Communautaire a décidé le 22 mai 2025 de retenir le candidat SUEZ EAU France pour la période 2025-2035 pour la gestion du service public d'assainissement collectif. Le nouveau contrat prévoit la réalisation de travaux concessifs par le délégataire, en particulier sur la station d'épuration d'Ay-sur-Moselle.

Par ailleurs, Rives de Moselle a poursuivi son programme de travaux d'épuration Bords Moselle à Hauconcourt. L'ensemble des opérations sur :

- Pose d'une canalisation de transfert en refoulement sur 4 kms en rive gauche de la Moselle pour relier directement Semécourt à la station d'épuration d'Hauconcourt : 2 027 723 € HT ;
- Création du poste de refoulement Eaux usées « Auchan » à Semécourt : 1 753 148 € HT ;
- Réalisation de forages dans le cadre de la pose des réseaux de transfert : 403 830 € HT.

Les travaux suivants ont démarré en septembre 2025 et se sont poursuivis en 2026 :

- Pose d'un nouveau réseau en refoulement à Argancy entre la salle des fêtes et la station d'épuration d'Argancy : 1 099 982 € HT ;
- Extension et réhabilitation de la station d'épuration Bords Moselle à Hauconcourt pour une durée de 2 ans : 15 594 962 € HT.

Les études pour le transfert des effluents depuis la station d'épuration d'Argancy en rive droite jusqu'à la station d'épuration Bords Moselle à Hauconcourt se sont poursuivies. Le montant de ces travaux comprenant également la nouvelle canalisation de rejet est estimé à 1 972 715 € HT. Les travaux démarreront à l'été 2026.

Concernant le bilan financier, la redevance assainissement a représenté en 2025 une recette totale de 1 562 278 € HT (1 413 111 € HT en 2024) pour la Communauté de Communes. Une partie des recettes provient également de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) à hauteur de 156 002 €, du traitement des effluents des communes extérieures de Chieulles et Vany pour 52 445 € HT en 2025 (contre 39 305 € HT en 2024), ainsi que de la participation financière de l'industriel Stellantis au titre de la convention de rejet (304 068 € HT en 2025 contre 226 876 € HT en 2024).

En séance du 28 novembre 2024, le Conseil Communautaire a fixé la surtaxe assainissement collectif pour 2025 à 1,20 € HT/m³ contre 1,10 € HT/m³ en 2024. Dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, 2025 a vu l'instauration de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement perçue directement auprès de Rives de Moselle. Cette redevance été fixée à 0,138 €/m³.

Concernant la rémunération du délégataire, compte tenu du changement de contrat en cours d'année 2025, les tarifs applicables du délégataire ont évolué et se décomposent ainsi :

Tarifs du 1er janvier au 31 juillet 2025 :

- Part fixe du délégataire 8,00 € HT/an
- Part variable du délégataire : 1,154 € HT/m³

Tarifs du 1er août 2025 au 31 décembre 2025 :

- Part fixe du délégataire 8,00 € HT/an
- Part variable du délégataire : 1,582 € HT/m³

Le prix au m³ de l'assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³ /an est passé de 2,42 € HT/m³ (soit 2,66 € TTC) à 2,85 € HT/m³ (soit 3,13 € TTC) pour une facture type 120 m³ à compter du 1^{er} août 2025. Ce tarif tient compte de la part collectivité et de la part délégataire. Il ne prend pas en compte les redevances de l'Agence de l'eau et la TVA applicable.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2025, il y avait 167 installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire. Les contrôles périodiques ont tous été finalisés entre 2021 et 2024.

Pour 2025, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 18,5 % contre 16,7 % en 2024. Les démarches de mise en conformité se poursuivent, principalement à l'occasion des ventes ; les démarches volontaires de mise en conformité restant très ponctuelles.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 novembre 2024, a fixé la redevance assainissement non collectif à 32 € HT par installation pour 2025. Ce montant est identique depuis 2020. En 2025, le montant

recettes relatives à la redevance assainissement non collectif a été de 5
Communes.

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 057-215700246-20260817-DCM_045_2026-DE

S²LO

DELIBERATION

VU le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif joint en annexe ;

VU l'avis favorable de la Commission Eau, Déchets et Services Collectifs du 11 juin 2026 ; **Vu** la délibération de la Communauté de Communes Rives de Moselle en date du 25 juin 2026 approuvant le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif,

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2025.

Antilly, le 17 août 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON



Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK

